47e ANNÉE. — N° 16.604
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, Rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et Départ. 6 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 20 » 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

10 c. le numéro — Le numéro 10 c.

LUNDI 17 DÉCEMBRE 1917
SAINTE OLYMPIADE
SOLEIL : lever 7 h. 36; couch. 4 h. 24
LUNE : P. Q. le 21; pleine le 28

Lettres Parisiennes

Paris, 15 décembre.

On ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse en présence de l'effondrement d'un homme qui connut l'insigne honneur de gouverner la France. Malgré d'accablantes apparences et la connaissance où l'on était, depuis longtemps, de certaines accointances inquiétantes, on avait besoin de croire à des suspicions exagérées.

A Paris, on parlait couramment des manœuvres tortueuses de M. Caillaux, mais certaines personnes s'obstinaient à attribuer à la passion politique de dégradantes imputations. Le conseil de guerre va tirer cela au clair.

Je ne pense pas que la conduite de M. Caillaux puisse trouver des défenseurs résolus; mais il est permis de chercher à pénétrer la psychologie de cet agité. Pour arriver à comprendre M. Caillaux et les contradictions dont sa vie est semée, il faut avoir eu l'occasion d'examiner le regard de cet inquiet politicien. Ses portraits ne sont pas toujours fidèles; ce sont des à peu près de sa réelle physionomie. M. Caillaux a des yeux de fou. Je me rappelle l'impression que je reçus quand pour la première fois je vis Jaurès à la Chambre. Il avait dans les yeux ce point brillant et sur le visage un je ne sais quoi de fébrile qui se retrouve chez certains délirants. Depuis ce jour, quand on parlait en ma présence de ce qu'il y avait d'inexplicable en Jean Jaurès, je ne manquais pas de dire : « Si vous voulez comprendre ce qu'est cet homme, étudiez son regard. »

Chez M. Caillaux, le détraquement du cerveau est très apparent : c'est un fou lucide. Chez lui, les contradictions se produisent sans effort sous l'inspiration d'une ambition morbide et sans contre-poids. Le jour où M. Sembat, qui semble plaider les circonstances atténuantes en faveur de cet accusé, s'avisa de dire : « Joseph Caillaux n'a aucun bon sens, » il exprima une vue juste. Un penseur a déclaré que le bon sens composé d'expérience et de prévision, c'est le calcul appliqué à la vie. Et, selon un autre observateur, le bon sens continu serait presque du génie.

M. Joseph Caillaux avait organisé en France une Société politique de secours mutuel. Il complotait dans la pénombre avec l'appui de gens dont il avait fait ses obligés, et avec le concours sans réserve de M. Malvy, qui fut l'Olivier Le Dain de ce petit Louis XI.

Devant l'énormité des faits imputés à M. Caillaux, son passé politique pâlit ou s'efface. Un seul point suffira à fixer sur son compte les idées des personnes oublieuses ou mal renseignées. M. Caillaux, qui se fit le principal champion de l'impôt sur le revenu, avait tout d'abord combattu cet impôt avec une singulière âpreté. Le 3 juillet 1901, étant ministre des finances, il faisait observer aux auteurs d'une motion relative à l'établissement de l'impôt sur le revenu qu'ils n'étaient pas éclairés sur le dédain que de pareilles manifestations inspirent au suffrage universel : « N'apercevez-vous pas, ajouta-t-il, que ce n'est pas seulement le budget de l'Etat, mais tous les budgets locaux que vous allez profondément troubler ?... Vous n'avez pas le droit d'exposer le Trésor public à de tels abus, et je n'aurais, moi, ni le sentiment de mes devoirs ni le souci de ma responsabilité si je m'associais, *de près ou de loin*, à de telles imprudences ! »

Ce n'est pas tout. Quelque temps après, il écrivait à sa femme absente de Paris : « J'ai *écrasé* l'impôt sur le revenu *en ayant l'air de le défendre*. Je me suis fait acclamer par le Centre et par la Droite, et je n'ai pas trop mécontenté la Gauche. »

Ce compagnon peu sûr était fier de son succès. On sait le reste.

Il suffira d'ajouter que le défaitiste, l'ami et protecteur de Bolo et d'Almereyda, se montrait, dans l'arrondissement de Mamers, patriote jusqu'au chauvinisme.

Je suis oiseau, voyez mes ailes;
Je suis souris, vivent les rats.

Sa féroce ambition l'a perdu.

Les avantages de la duplicité ont été bien surfaits.

Albert ROBERT.

Communiqués français

Du 15 Décembre (23 heures)

Action d'artillerie assez violente dans la région de la MIETTE.

Nous avons réussi un coup de main sur les tranchées ennemies au sud de JUVINCOURT et ramené des prisonniers.

Sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE, après un violent bombardement, les Allemands ont lancé une attaque dans la région du BOIS LE CHAUME. Nos feux ont contraint les assaillants à se disperser.

La lutte d'artillerie se maintient assez vive dans tout le secteur.

Journée calme partout ailleurs.

Du 16 Décembre (14 heures)

Entre l'AISNE et l'OISE, assez grande activité des deux artilleries.

Nous avons repoussé un coup de main ennemi au NORD DU CHEMIN DES DAMES.

EN CHAMPAGNE, hier en fin de journée, une tentative d'attaque allemande sur nos positions à l'ouest du CORNILLET a échoué sous nos feux.

Actions d'artillerie assez vives sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE, notamment dans le secteur des CHAMBRETTES.

Rien à signaler sur le reste du front.

Communiqués anglais

Du 15 Décembre (21 heures 40)

Une nouvelle attaque locale exécutée hier soir par l'ennemi à l'est de Bullecourt a été complètement repoussée.

Un raid effectué avec succès par nous cette après-midi au nord du même village nous a permis de détruire les abris de l'ennemi et de ramener des prisonniers.

Sur un autre point du front, les Portugais ont fait cette nuit un certain nombre de prisonniers au cours de rencontres de patrouilles.

Sur le front d'YPRES, les combats locaux, qui se sont poursuivis dans la journée vers le château de Polderhoek, n'ont produit aucune modification sensible de la situation.

Grande activité de l'artillerie allemande aujourd'hui vers HARGICOURT et FLESQUIERES, entre GAVRELLE et LENS, et dans le secteur de PASSCHENDAELE.

Du 16 Décembre (après-midi)

Aucun événement important à signaler en dehors de la capture d'un certain nombre de prisonniers et d'une mitrailleuse au cours de rencontres de patrouilles, cette nuit, au SUD DE CAMBRAI.

La Guerre aérienne

Huit Avions boches abattus

Paris, 16 décembre (officiel). — **Notre aviation de chasse s'est montrée active dans la journée du 15 décembre. Cinq avions ennemis ont été abattus par nos pilotes. Il se confirme en outre que trois autres appareils allemands se sont écrasés sur le sol au cours des combats livrés le 13 et le 14.**

Après la Prise de Jérusalem

Les Forces du général Allenby supérieures aux Forces turques

Londres, 15 décembre. — La plus grande partie des combats de Palestine ont été livrés par deux divisions d'Allenby et ses troupes montées. Le général peut trouver nécessaire maintenant d'employer à leur tour d'autres effectifs, et les préparatifs faits pour l'avance au nord de Gaza ne sont pas les mêmes que ceux nécessités pour l'exécution de ses projets immédiats.

Le général Allenby a l'avantage de la supériorité en aviation et en cavalerie. Il a montré sur bien des champs de bataille son habileté dans le commandement et ses troupes ont une entière confiance en leur supériorité sur l'ennemi. C'est pourquoi, même si les renforts allemands arrivent assez tôt pour la prochaine bataille, il y a toute raison de s'attendre à ce que la deuxième phase de la bataille de Palestine soit aussi heureuse que la première.

LA VILLE PILLÉE PAR LES BOCHES

Rome, 16 décembre. — Les troupes turques et allemandes, avant d'évacuer Jérusalem se sont livrées à des actes de cruauté et au pillage. Le célèbre trésor du Saint-Sépulcre, dont la valeur est estimée à plusieurs millions, aurait été dévalisé et les richesses, volées, envoyées à Berlin. Parmi celles-ci figureraient de nombreux objets provenant de dons faits par les nations et les princes, entre autres une lampe en or offerte par le roi Victor-Emmanuel II.

La Révolution au Portugal

M. JOAO CHAGAS, MINISTRE DU PORTUGAL A PARIS, BANNI PAR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Paris, 16 décembre. — M. Joao Chagas, ministre du Portugal à Paris, vient d'être banni du territoire portugais par le gouvernement provisoire. Ainsi que tous les autres représentants du Portugal à l'étranger, M. Joao Chagas avait été pressenti sur ses intentions par le nouveau gouvernement. Il s'apprêtait à répondre par sa démission motivée lorsqu'il fut informé que l'on avait pris contre lui cette mesure dont avait déjà été frappé le président de la République Machado.

La Marine grecque libérée

Athènes, 15 décembre. — Le gouvernement britannique vient de faire savoir à M. Venizelos que les navires grecs ne seraient désormais plus réquisitionnés.

Cette nouvelle est accueillie avec satisfaction en Grèce.

Le ravitaillement se trouvait gêné par la mainmise de l'Entente sur une partie de la flotte hellénique. L'opinion saura gré à M. Venizelos d'avoir obtenu des alliés ces mesures fort avantageuses.

La Liaison entre nos Marins de Guerre et de Commerce

Paris, 15 décembre. — Hier après-midi, M. Charles Chaumet a exposé devant la commission les diverses mesures qu'il avait prises, au cours de son passage au ministère de la marine, en faveur de la marine marchande et pour réaliser son union plus étroite avec la marine de guerre.

M. Guernier, président, a remercié M. Chaumet de son exposé et l'a félicité, aux applaudissements de l'assemblée, de l'œuvre qu'il avait accomplie dans un si bref espace de temps.

Les Naufragés du "Knight-of-the-Thistle"

Londres, 15 décembre. — On mande d'un port anglais sur l'Atlantique qu'un vapeur arrivera aujourd'hui avec 84 survivants du « Knight-of-the-Thistle », qui a sombré dans une tempête au large de la côte.

Le « Knight-of-the-Thistle » était un vapeur de 6,675 tonnes.

Les Cheminots du P.-O.

Paris, 16 décembre. — La Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer communique la note suivante : « La commission exécutive de l'Union des Syndicats du P. O. a été reçue par le directeur de la Compagnie, M. Mange, qui a examiné et discuté, avec les délégués, les revendications présentées par l'organisation syndicale. Il a promis d'examiner, à l'avenir, toutes les revendications du personnel dont le Syndicat pourra le saisir. Une réunion aura lieu prochainement à Paris, où les délégués rendront compte de leur mandat.

Avis Aux Militaires des Classes 1888 et 1889 non Agriculteurs mis en Sursis illimité

Il est rappelé aux sursitaires mis en sursis au titre d'un établissement déterminé qu'ils ne peuvent changer d'emploi ou de maison qu'après autorisation demandée par écrit au général commandant la région (inspection régionale des sursis).

A LA COMMISSION DES POURSUITES

La Défense de M. Caillaux

Paris, 16 décembre. — Dans la deuxième partie de sa déposition, M. Caillaux a eu à s'expliquer sur son voyage en Italie. M. Caillaux avait un volumineux dossier, qu'il a ouvert devant les membres de la commission. Il s'est défendu avec l'énergie qui fait le fond de son tempérament. Sa thèse est simple : Il nie tout ce qui l'accuse formellement et affirme qu'il est victime d'une ténébreuse machination dirigée contre lui par notre ambassadeur à Rome, M. Barrère.

M. Caillaux a des sentiments d'animosité personnelle, qui sont connus du monde politique, contre M. Barrère, dont les services à notre pays sont apparus aux yeux de l'opinion publique lorsque l'Italie, d'abord, a refusé de participer à l'agression de l'Allemagne, ensuite lorsque l'Italie a joint ses armes à celles des alliés.

« J'ai été victime, a dit en substance M. Caillaux, d'une machination ourdie par M. Barrère. On a ramassé contre moi des potins ignobles, des racontars et je puis affirmer à la commission que jamais je n'ai tenu les propos défaitistes qui m'ont été attribués. Car je puis me vanter sans forfanterie d'être un bon patriote et de n'avoir jamais cherché que l'intérêt de mon pays. M. Barrère n'a jamais manqué l'occasion de m'être personnellement désagréable. Quand Mme Caillaux alla à Rome, Mme Barrère ne la reçut pas (sic.) »

M. Caillaux se plaignit au ministère des affaires étrangères de cette réserve de notre ambassadeur. Des télégrammes furent échangés entre Paris et Rome, et M. Barrère dut envoyer un secrétaire d'ambassade présenter ses excuses à Mme Caillaux. Ce secrétaire, au surplus, s'arrangea pour faire sa visite le matin, quand il était certain que Mme Caillaux ne pourrait le recevoir. Ces raisons paraissent suffisantes à M. Caillaux pour justifier l'animosité de M. Barrère, et il ne s'étonne pas qu'il ait monté contre lui toute la machination qui déclenche aujourd'hui la justice.

Donc, assure M. Caillaux, il y a machination. Les dossiers du ministère des affaires étrangères qui contiennent les rapports de nos attachés naval et militaire sont des dossiers de police sans valeur. Ils fourmillent d'erreurs et de fausses allégations, et les propos qu'on y prête à M. Caillaux sont ou dénaturés ou inventés.

Ainsi Cavallini ? Eh bien ! Cavallini, M. Caillaux le connaît à peine. Il l'a vu deux fois (?) C'en est assez pour justifier son intimité. Cependant on déjeune, on dîne ensemble. Mais dans tous ces déjeuners et ces dîners on ne parle que de la pluie ou du beau temps. (C'est sans doute pour des conversations aussi futiles que la justice italienne a mis en prison Cavallini.)

Ses entrevues avec Scarfoglio Brunicardi, sans intérêt elles aussi. On parle finances, d'union douanière entre l'Italie, la France et l'Espagne. Et M. Caillaux n'échange avec les germanophiles avérés qu'il fréquente que les propos les plus patriotiques.

Bref le réquisitoire du général Dubail ne contient que de fausses allégations et ne repose que sur une abominable machination. M. Caillaux invoqua le témoignage d'un ancien ministre italien, M. di Martini.

Puis il parla d'une lettre de M. Briand. M. Caillaux lut la lettre. Mais elle ne produisit pas sur la commission l'effet qu'il semblait en attendre. En effet, M. Briand, dans cette lettre, se contentait de lui donner acte de certaines explications connues au sujet de M. Caillaux et du Vatican, mais formulait des réserves très nettes sur l'attitude de M. Caillaux en Italie. M. Briand, en outre, refusait à M. Caillaux communication de documents confidentiels, estimant qu'au moment où il écrivait, en février dernier, il n'y avait pas lieu d'ouvrir une information judiciaire.

En terminant son plaidoyer, M. Caillaux a reconnu qu'il n'avait pas toujours su choisir ses relations; qu'il avait, quoique distant, la poignée de main facile, et que sa porte n'était pas suffisamment close pour les gens équivoques et suspects qu'il accueillait chez lui.

« Je me reproche souvent, a-t-il ajouté, la facilité avec laquelle j'accueille tout ce monde. Ma femme me le reproche aussi : « Fais attention, me dit-elle souvent, tu finiras par te faire assassiner. »

C'est sur ce mot que l'audition de M. Caillaux a pris fin. En traversant la salle des Pas-Perdus, l'ancien ministre a dit aux journalistes, avec son assurance imperturbable et hautaine : « Je n'ai jamais vu des choses aussi invraisemblables. L'industrie des faux n'a fait aucun progrès depuis l'Affaire. Elle semble plutôt en baisse, tant sont énormes ceux qui se trouvent dans le dossier. »

Or, vérification faite auprès de nombreux commissaires, au cours de son plaidoyer, M. Caillaux n'a pas dû tout relevé dans le réquisitoire un seul faux. Il a parlé seulement de « fausses allégations ».

M. Caillaux s'est donc livré à une nouvelle manœuvre en faisant lancer par la presse une fausse nouvelle ayant pour but de troubler l'opinion publique et d'atténuer l'impression produite sur elle par le réquisitoire du général Dubail.

La Commission délibère

Quand M. Caillaux eut achevé son plaidoyer une manœuvre se produisit. M. Violette, député républicain socialiste d'Eure-et-Loir, demanda que le capitaine Bouchardon fût entendu pour des explications au sujet de certains documents et témoignages de son enquête, dont MM. Caillaux et Loustalot avaient fait état dans leurs déclarations. M. Pierre Laval, député socialiste unifié de la Seine, appuya cette proposition, et il réclama, en outre, l'audition de M. Briand au sujet des appréciations qu'il aurait formulées à propos du voyage de M. Caillaux en Italie.

Une discussion s'engagea. M. Lairolle, député républicain modéré des Alpes-Maritimes, fit observer que ce qu'on proposait à la commission c'était en réalité, quels que fussent le prétexte invoqué et les formules employées, d'ouvrir une véritable enquête sur le fond même des diverses affaires visées par le réquisitoire. La commission ne saurait le faire sans sortir absolument de son rôle.

M. Léon Bérard, député républicain de gauche, des Basses-Pyrénées, appuya cette opinion et la motiva éloquemment par des arguments qui firent une impression décisive.

« La commission, déclara M. Léon Bérard, remplit son devoir en examinant de très près les présomptions alléguées à l'appui de la requête en autorisation de poursuites et en cherchant à se renseigner exactement sur leur bien-fondé et leur valeur juridique. Adopter les propositions qui lui étaient soumises serait entrer dans une enquête que la commission n'est pas qualifiée pour entreprendre. Nous n'avons ici que deux interlocuteurs : le président du conseil, chef de la justice militaire, et les intéressés. On ne saurait donc entendre que M. Clémenceau.

» Si la commission allait au delà elle pourrait s'exposer à ce que, par exemple, le capitaine Bouchardon lui opposât, comme il en a le droit absolu, un refus formel de livrer les résultats et les pièces de son enquête. La commission n'a, en droit et en fait, nul moyen de justifier et de réaliser l'empiètement qu'on lui propose et d'intervenir dans l'instruction judiciaire en cours. Elle peut seulement, si un supplément de renseignements lui paraît nécessaire, le demander au président du conseil. »

La commission, après une brève discussion, s'est ralliée sans difficulté à la manière de voir de M. Léon Bérard. Et elle a chargé son président, M. Andrieux, de demander à M. Clémenceau de venir de nouveau devant elle. M. Andrieux s'est rendu auprès de M. Clémenceau, au ministère de la guerre, pour demander au président du conseil de vouloir bien se rendre aujourd'hui dimanche devant la commission. M. Andrieux lui expliqua ce qu'avait dit M. Caillaux.

« Mais je veux bien ! Tout de suite ! Allons-y ! » dit le président du conseil.

M. Andrieux le pria d'ajourner sa visite à aujourd'hui, ce qui fut décidé.

M. Briand et le Voyage de M. Loustalot en Suisse

Paris, 16 décembre.— Nous avons dit qu'au cours de sa déposition devant la commission, M. Loustalot, député des Landes, avait déclaré qu'il avait avisé M. Briand, alors président du conseil, de son intention de se rendre en Suisse. Il importe d'ajouter que M. Loustalot a reconnu formellement que lorsqu'il eut dit à M. Briand que peut-être là-bas il rencontrerait l'ex-khédive d'Egypte, le président du conseil l'engagea à n'en rien faire, le dissuadant vivement de prendre contact avec l'ex-khédive, qu'il considérait comme un individu suspect et comme un agent de l'Allemagne.

Me Paul Morel questionne avec Précision

Paris, 15 décembre. — Me Paul Morel a adressé au procureur général une nouvelle lettre au sujet de l'enquête sur la mort d'Almereyda.

Me Morel écrit : « J'ai été heureux de voir les journaux publier les lettres de M. Caillaux à M. Almereyda. Il m'a semblé qu'un magistral coup de bisteuri ouvrait l'abcès interne dont souffrait la France. Comme tout s'éclaire ! Le directeur du « Bonnet Rouge » a eu entre les mains ces documents et d'autres. Qui était capable de les invoquer ou de les divulguer était gêné s'il pouvait parler encore. Ceux qui prétendent avoir rompu depuis longtemps avec lui devraient redouter jusqu'au son de sa voix.

» Les lettres qui ont paru étaient, dit-on, dans les bureaux du journal, rue Drouot. Rien n'est plus vraisemblable. Elles y auraient été enfermées sous les scellés de la justice sans avoir été inventoriées et sans avoir été comprises dans la récolte des premières perquisitions, ce qui est bien étrange. Mais on peut faire une remarque non moins étonnante. Si M. Almereyda s'attendant à la visite du commissaire laisse ces lettres de M. Caillaux à la merci de la police, pourquoi a-t-il pris la précaution de vider son coffre-fort et pourquoi dans ce coffre-fort a-t-on trouvé isolée la copie du document oriental ? »

Et Me Morel termine ainsi : « La jurisprudence du parquet général a toujours été formelle jusqu'à présent, même pour les affaires terminées par une ordonnance de non-lieu.

» La communication des instructions closes a été autorisée au profit des intéressés et de leurs ayants-droit. Pourquoi cette règle aujourd'hui recevrait-elle exception quand les lettres de M. Almereyda confisquées et retrouvées sont éditées au grand jour ? Quel mystère renferme donc le dossier dont vous hésitez à me permettre la lecture ? Qu'y a-t-il donc d'irrégulier ou de clandestin dans les perquisitions opérées ? Est-ce par égard pour la sûreté générale de M. Leymarie que le dossier de M. Drioux et les scellés du greffe doivent rejoindre la victime dans son tombeau ? »

Procès-Verbal

Paris, 15 décembre. — A l'issue de sa séance, la commission a communiqué la note suivante :

« La commission des poursuites a continué, dans sa séance d'aujourd'hui, l'audition de M. Caillaux. Il s'est expliqué sur la partie du réquisitoire concernant son voyage en Italie. La commission a décidé de demander à M. Clémenceau, qui a accepté, de se rendre à sa prochaine séance, dimanche, à trois heures de l'après-midi. »

Nous pouvons ajouter que M. Clémenceau sur la proposition de M. Léon Bérard sera entendu par la commission en qualité de chef de la justice militaire et président du conseil.

Les Petites Manœuvres

Paris, 16 décembre. — On avait fait courir le bruit, et des journaux s'en sont emparés, que M. Ribeyre, député de la Haute-Loire et membre de la commission, avait déclaré, vendredi soir, après la première partie du plaidoyer de M. Caillaux : « C'est l'effondrement lamentable de l'accusation ! » Or, M. Ribeyre affirme qu'il n'a jamais tenu ce propos. Il y a quelques autres racontars destinés à impressionner le public qui ont la même valeur !

Démenti du Général Dubail à une Manœuvre caillautiste

Paris, 16 décembre. — On nous communique la Note suivante :

« L'« Humanité » rapporte ce matin que le général Dubail aurait été invité à signer l'exposé destiné à la Chambre des députés à l'appui de la demande tendant à la levée de l'immunité parlementaire de MM. Caillaux et Loustalot sans pouvoir l'étudier, qu'il aurait hésité, tergiversé et protesté. Le général Dubail inflige à ce propos le démenti le plus formel.

» C'est en absolue connaissance de cause, après plusieurs conférences avec le sous-secrétaire d'Etat de la justice militaire et toujours en plein accord avec lui, que le général a arrêté la rédaction des documents et a pris sa décision. »

L'Affaire Bolo

LES DOCUMENTS ITALIENS SERAIENT D'UNE EXTREME IMPORTANCE

Paris, 16 décembre. — Le capitaine Bouchardon, dont la tâche est presque terminée en ce qui concerne Bolo, a commencé l'examen des traductions qui lui ont été remises des pièces du dossier constitué en Italie et qui se rapportent au rôle joué en ce pays par Bolo, Cavallini et leurs complices. Ces documents présentent, dit-on, un très grand intérêt et viennent aggraver encore les charges qui pèsent sur le Pacha. Quant aux documents américains ils n'apportent que des précisions sur des faits déjà connus.

En Espagne

LA MORT DU LEADER RÉPUBLICAIN AZCARATE

Madrid, 15 décembre. — On annonce la mort de M. Gumersindo Azcarate, l'illustre républicain, professeur de législation comparée.

UNE CAMPAGNE GERMANOPHILE DES JUNTES

Madrid, 15 décembre.— La « Correspondancia Militar », organe des juntes, dont les tendances germanophiles sont bien connues, cherche à exploiter les événements du Portugal dans un sens défavorable à l'Entente. Bien qu'on affirme dans les milieux officiels que la « Correspondancia Militar » n'est nullement qualifiée pour traiter d'une manière, même simplement officieuse, les questions de politique internationale et que les opinions par elle émises sont personnelles, il est bon cependant de rappeler que son attitude à l'heure actuelle n'est plus celle d'un journal quelconque, alors précisément qu'un télégramme provenant d'Allemagne déclare que le mouvement des juntes est suivi avec intérêt par les militaires d'outre-Rhin.

MÉDECINS MILITAIRES FRANÇAIS A BARCELONE

Barcelone, 16 décembre. — Une commission de médecins français est arrivée ici pour rendre visite à la délégation des médecins catalans qui a récemment visité le front français.

Deux nouveaux Convois de Rapatriés pour la Vienne et les Deux-Sèvres

Evian, 16 décembre. — Vendredi soir, un convoi, formé à Sedan, a amené ici 654 rapatriés qui seront dirigés sur la Vienne. Hier matin sont arrivés 649 nouveaux rapatriés; ils iront dans les Deux-Sèvres.

Le Gaspillage des Céréales

Paris, 16 décembre. — De l'exposé des motifs qui justifient le dépôt d'une proposition de loi qu'il vient de faire, M. Barthe, député de l'Hérault, signale qu'à l'heure où le gouvernement se trouve dans l'obligation impérieuse d'exiger de tout le pays des restrictions importantes sur la consommation du pain de blé, du seigle, de l'avoine ou de l'orge, on détruit des quantités importantes de ces céréales pour produire de l'alcool ! non pas industriel pour les poudreries, mais de l'alcool dit « genièvre » destiné à la consommation. Ceci se produit à la faveur de l'article 23 de la loi du 31 mars 1903. Le bénéfice dépasse 500 fr. par hectolitre ! C'est une véritable prime à la destruction des céréales.

M. Barthe cite quelques chiffres édifiants et ajoute :

« Il en est ainsi partout en France. Or, il faut une tonne de céréales pour produire 3 hectolitres d'alcool ! »

Aussi M. Barthe demande-t-il que d'urgence la loi interdise cette désastreuse pratique.

Pour les Ouvriers de nos Ports

Paris, 16 décembre. — La réunion mensuelle du comité de direction de l'Association des employeurs de main-d'œuvre dans les ports de France a eu lieu vendredi sous la présidence de M. Denis Pérouse. Une grande partie de la réunion a été occupée par la question des mesures à prendre en vue de venir en aide à la population ouvrière des ports et de lui permettre de ne pas être touchée d'une façon aussi grave par la cherté de la vie.

Des indications précises ont été fournies sur les organisations créées à cet égard au Havre, où une Société d'achat en gros a été constituée et fournit des marchandises à diverses coopératives, auxquelles plusieurs entreprises assurent leurs concours sous forme de prêts gratuits ou même de dons. A Caen, à Marseille, des créations du même genre sont actuellement étudiées et vont entrer rapidement en activité. L'Association recueillera tous les renseignements relatifs à cette question pour les mettre à la disposition de ses adhérents.

FRONT ITALIEN

La Bataille fait rage entre le Piave et la Brenta

Rome, 16 décembre. — *La bataille se poursuit avec rage contre le saillant du mont Grappa, entre le Piave et la Brenta. Les Austro-Allemands cherchent à forcer par des concentrations formidables d'artillerie et de violents assauts d'infanterie les contreforts aux flancs du mont Grappa. Leurs efforts pèsent surtout sur le col della Berreta, sur le col dell Orso et sur le mont Solarolo.*

Le but de l'ennemi est toujours de descendre dans la plaine de Bassano, Padoue et Vicence, par la vallée de la Brenta et les effroyables pertes qu'il subit ne l'ont pas encore lassé.

Lutte acharnée entre la Brenta et le Piave

Rome, 16 décembre. — Au cours du quatrième jour de la bataille entre la Brenta et le Piave, les deux foyers de l'action ennemie ont encore été le secteur col Caprile-col della Berretta et le saillant du mont Solarolo. Entre les deux actions offensives de l'ennemi s'en est déroulée une menée par les troupes italiennes, courte contre-offensive destinée à diminuer la pression dans la région du mont Pertica.

Sur le col Caprile et sur le col Berretta l'ennemi a réussi à avancer légèrement son occupation, non seulement grâce à la prépondérance de ses masses d'infanterie, mais aussi grâce aux concentrations de feux que la position de ses batteries lui permettait de faire dans cette région.

La lutte a commencé, en effet, vers six heures trente, par une furieuse préparation d'artillerie qui a duré jusqu'à onze heures; puis de fortes masses d'infanterie autrichienne ont attaqué dans toute la zone entre le col Caprile et le Pertica. La première ligne italienne a été bouleversée, mais néanmoins les défenseurs ont soutenu le choc, et les renforts ont rejeté vigoureusement les masses ennemies.

Ainsi là où la lutte était égale, d'homme à homme, l'avantage restait aux Italiens. Mais de nouveau un furieux bombardement permettait à l'ennemi de rejoindre le col Caprile et de dépasser la ligne italienne, qui a, de ce fait, été portée plus en arrière.

L'ennemi n'a pas pu continuer sa pression à cause des pertes très graves que lui avaient infligées les tirs italiens et à cause de la fatigue de ses troupes. Pendant ce temps survint la nuit.

Plus à l'est, vers le mont Pertica, tandis que l'ennemi se préparait à l'attaque finale du col Caprile et du col della Berretta, les Italiens ont exécuté l'action d'allégement dont il est question plus haut. A deux reprises, les détachements italiens ont réussi à faire irruption sur le sommet du Pertica, jetant l'alarme parmi les troupes ennemies, les contraignant à jeter de grandes forces à la contre-attaque et à rassembler dans cette zone des réserves, diminuant ainsi la pression sur le col Caprile et sur le col della Berretta.

La préparation des nouvelles attaques ennemies au saillant de Solarolo a été caractérisée hier par une grande action aérienne s'ajoutant à la formidable préparation d'artillerie. Quelques instants avant que l'infanterie austro-allemande ne marchât à l'assaut, un groupe important d'aéroplanes avait descendu au-dessus des lignes pour mitrailler les troupes italiennes. Cette action aérienne n'a pas réussi non plus à ébranler la solidité de la défense italienne.

Le premier assaut, qui s'est déclanché vers 12 h. 30 dans le secteur nord-est du saillant entre le mont Solarolo et le mont Valderoa, a été nettement repoussé, et l'attaque simultanée, dans le secteur nord-ouest du saillant, au col dell Orso, a eu le même sort.

Avec une plus grande violence et des forces plus importantes, l'attaque s'est répétée vers 16 heures, mais a échoué sous les rafales des feux italiens. Les pertes de l'ennemi ont été très élevées. Le terrain devant les lignes italiennes est jonché de cadavres.

Les troupes italiennes, bien que plus faibles en nombre et en force, ont renouvelé la belle épreuve fournie le 13 dans cette même zone par des détachements des brigades de Ravenne, d'Ombrie et de la campagne romaine, et du 3e groupe alpin, et particulièrement par le bataillon alpin du mont Pavione, qui, par une contre-attaque incomparable, ont réoccupé, sous une grêle de projectiles et dans un ordre parfait, la ligne qu'ils avaient perdue momentanément.

Pendant cette journée, une conduite tout aussi belle a été manifestée par le bataillon alpin du val Maira, qui s'est sacrifié, réussissant à fermer la route à l'ennemi.

L'Armée allemande occupe les Avancées du Mont Grappa

Turin, 16 décembre. — On confirme que l'armée de von Below, comprenant neuf divisions allemandes, est placée actuellement entre les armées de Conrad et de Krobatin, sur les contreforts ouest du Grappa.

5,000 Pièces ennemies contre les Alliés

Milan, 16 décembre. — Sur le front de bataille, depuis Asiago jusqu'à la mer, l'ennemi dispose de 5,000 pièces d'artillerie.

Le Colonel Bel

Front français d'Italie, 15 décembre. — Ce matin, dans un petit village italien situé près du front, au pied du mont Grappa, ont eu lieu les obsèques du colonel Bel, tué par un obus autrichien au moment où il effectuait une reconnaissance dans son secteur.

La cérémonie, qui a revêtu un caractère de grande simplicité, n'en était que plus émouvante. Après l'absoute donnée par un aumônier militaire, un camarade du défunt, puis le général Duchêne, commandant d'armée, et le général Fayolle, commandant les troupes françaises en Italie, ont prononcé de vibrantes allocutions, retraçant la vie du colonel Bel, toute d'honneur, de dévouement et d'abnégation.

Des délégations d'officiers italiens et anglais représentaient les armées alliées.

Le colonel Bel, qui était âgé de quarante six ans, avait été directeur du bureau du personnel au grand quartier général et commandait un groupe de chasseurs à pied.

Pendant toute la cérémonie religieuse et durant l'inhumation, le canon, qui tonnait à proximité, n'a cessé de gronder, ajoutant encore plus de grandeur à cette impressionnante cérémonie.

A Travers la Presse

LES SAUVETEURS DE CAILLAUX

Paris, 16 décembre. — C'est le titre de M. Gustave Hervé, qui écrit dans la *Victoire* :

Qu'est-ce qu'on murmure dans les couloirs du Parlement ? Que certains hommes politiques, pour se gagner la clientèle des députés caillautistes et faire tomber Clémenceau, manœuvreraient pour amener la Chambre à soustraire M. Joseph Caillaux au conseil de guerre et faire juger l'affaire entre parlementaires par le Sénat transformé en Haute-Cour ? Je leur promets un beau succès dans le pays. Qu'ils m'en croient : Le temps des grandes et des petites habiletés est passé; il y avait dans tout le personnel politique républicain un seul homme ayant assez de passion et de caractère pour vider à fond l'abcès du caillautisme. Cet homme est actuellement à l'ouvrage, soutenu, encouragé par tout ce qui en France a su s'élever au-dessus de l'esprit de secte, de chapelle ou de boutique. Qu'on le laisse nettoyer les écuries d'Augias. Quand la besogne sera faite, ses remplaçants pourront le renverser. Mais qu'ils le laissent donc finir la rude et ingrate besogne pour laquelle leurs mains à eux trembleraient !

M. Gustave Hervé profite de l'occasion pour répondre quelques vertes vérités aux socialistes et à M. Renaudel, qui lui avait dit dans l'*Humanité* que les socialistes n'avaient que faire de ses conseils. A ces chefs parlementaires du parti, les Renaudel, les Sembat, M. Gustave Hervé dit en conclusion :

Maintenant les voici qui, par rancune contre Clémenceau, à qui ils n'ont pas pardonné d'avoir eu tant de fois raison contre notre socialisme à l'allemande d'avant-guerre, par complaisance pour les maximalistes et les défaitistes du parti devant qui ils s'aplatissent depuis deux ans, les voici qui s'enrégimentent parmi les sauveteurs de M. Caillaux. Les voici qui jettent le trouble dans la conscience de nos ouvriers socialistes en leur suggérant que l'affaire Caillaux est une nouvelle affaire Dreyfus. Et ils s'indignent qu'on les avertisse que par cette folle campagne ils risquent d'assassiner la France !

La manœuvre — pas la dernière — tentée par les amis de M. Caillaux et qui avait pour but, dit M. Garapon (*Echo de Paris*) d'amener la commission à procéder elle-même à une enquête, c'est-à-dire à intervenir directement dans l'instruction menée par le capitaine Bouchardon et à s'en emparer, a été déjouée :

Ainsi la justice suivra librement son cours et en toute indépendance pourra, selon le vœu unanime de l'opinion, faire toute la lumière. Si M. Caillaux est en mesure de fournir autant de preuves décisives de son innocence qu'il le dit, il les apportera au juge — on ne comprend d'ailleurs guère pourquoi il se refuse avec tant d'énergie à le faire — et le juge les contrôlera, ce que ni la Chambre ni sa commission ne pouvaient faire.

TROTZKY, DICTATEUR DE LA PAIX !...

Le correspondant du *Matin* à Pétrograd a eu une entrevue avec Trotzky. La scène date d'un mois. Elle n'a rien perdu de son intérêt. Le correspondant nous fait pénétrer à l'Institut Smolny, quartier général des maximalistes :

Un jeune étudiant, à l'air naïf, me déclare répondre au nom de Gorbounoff et être le secrétaire de Trotzky.

« En attendant, entrez au ministère des finances. »

Et il me fait pénétrer dans une petite pièce où, dès le seuil, je glisse sur un trognon de pomme.

L'obligeant Gorbounoff m'aide à reprendre mon équilibre. Il m'explique :

« C'est que, voyez-vous, cette pièce sert en même temps de réfectoire à ces messieurs les ministres. »

Je m'en serais aperçu. Par terre, parmi les crachats et des débris de chiques, roulent des épluchures, des coquilles d'œufs, des croûtons de pain. Sur la table en bois blanc, des verres ébréchés voisinent avec des machines à écrire et des assiettes en grosse faïence, où, dans de la sauce figée, se noient des bouts de cigares.

Gorbounoff, du doigt me montre un petit monsieur maigre, qui, dans un coin, discute avec un gros moujik.

« C'est, me dit-il, notre ministre des finances. »

Le ministre des finances n'en mène pas large. Il est pris au collet par le moujik, qui vocifère :

« Il me faut mon argent ! Voilà trois jours que vous me lanternez !... Les gardes m'ont réquisitionné dix chevaux, et

Un Incident Sembat-Clémenceau ou la Diversion manquée

REPONSE DE M. SEMBAT A M. CLEMENCEAU

Paris, 15 décembre. — M. Sembat fait la réponse suivante au démenti de M. Clémenceau relativement à son action contre la politique du ministère Briand dans l'affaire de Salonique :

« J'ai indiqué jeudi, dans l' « Humanité », en discutant la thèse exposée par le « Temps », que s'il est parfaitement exact qu'en guerre nul ne doit contrecarrer la politique étrangère du gouvernement, M. Clémenceau n'avait certainement pas agi conformément à ce principe dans l'affaire de Salonique. Hier, j'y suis revenu dans la « Lanterne », en réponse à l' « Intransigeant ».

» M. le Président du conseil dément qu'il soit jamais intervenu près du gouvernement ou de la presse britannique. Je lui réponds qu'à ma connaissance, et même sans tenir compte du voyage à Londres du sénateur d'Aunay, sa violente opposition à l'expédition de Salonique, opposition non seulement de journaliste, mais surtout de vice-président et de président de la commission de l'armée et de la commission des affaires étrangères du Sénat, a puissamment influé sur d'importants milieux politiques anglais. Déjà inquiets de l'énorme effort de tonnage que cette expédition imposait aux alliés, les hommes politiques anglais s'étayaient de l'opinion de M. Clémenceau. Et l'action du gouvernement français en devenait plus difficile. »

M. CLEMENCEAU REPLIQUE

Paris, 15 décembre. — Ce soir, M. Clémenceau, notant la restriction de M. Sembat, a fait la deuxième déclaration suivante :

« Après avoir écrit que j'avais fait de mon mieux pour contrecarrer en Angleterre la politique du ministère Briand dans l'affaire de Salonique, M. Sembat, formellement contredit par moi, se contente maintenant d'alléguer que j'ai contrecarré cette politique en France. Ce n'est pas la même chose. »

Dans sa déclaration, M. Sembat fait allusion à un voyage à Londres de M. le sénateur d'Aulnay. Un rédacteur de l' « Evénement » est allé interroger à ce propos le sénateur de la Nièvre, qui lui a fait la réponse suivante :

« Je ne puis vous cacher la surprise que j'éprouve à apprendre que M. Sembat mêle mon nom à une polémique où je n'ai vraiment rien à voir. Il y a pas mal de temps de cela, le « Bonnet Rouge » avait cru devoir se livrer, à mon égard, à certaines insinuations au sujet de démarches que j'aurais faites à Londres. Je lui ai opposé un démenti formel dont il m'a donné acte. Je le renouvelle. Je suis allé plusieurs fois à Londres pendant la guerre, ce qui, je pense, est bien mon droit. J'y suis allé, je l'affirme, sans en prévenir M. Clémenceau, et je n'ai donc pas été chargé par lui d'une mission quelle qu'elle soit. **Il est absolument faux que je me sois livré à aucune démarche auprès d'aucun ministre allié au sujet de l'expédition de Salonique. Je n'ai eu de conversation, à ce propos, avec aucun ministre anglais.** Voilà la vérité absolue, et je pense que cette déclaration catégorique suffira pour couper court à des racontars complètement inexacts. »

La Tentative de Négociations de l'Allemagne avec l'Angleterre

EXPLICATIONS EMBARRASSEES

Paris, 15 décembre. — Nous avons parlé de la tentative de négociations faite en septembre dernier par l'Allemagne auprès de l'Angleterre et qui fut révélée par la publication des documents secrets russes.

La déclaration faite ces jours-ci à ce sujet par la Chambre des communes, et que nous avons reproduite, a gêné énormément l'Allemagne. En conséquence, une note de l'Agence Wolff essaie tardivement de déformer l'impression reçue. Elle commence par démentir que l'initiative de la négociation ait été prise par l'Allemagne; c'est l'Espagne qui aurait sollicité l'Allemagne de préciser ses buts de guerre. (On voit d'ici l'Espagne embarrassée dans ses graves soucis intérieurs et se mêlant de parler de paix, au risque de passer pour importune !).

Wolff continue et soutient que la Wilhelmstrasse aurait répondu en préférant une conversation directe et qu'elle aurait indiqué un homme de confiance, mais que les choses en seraient restées là. L'agence Wolff assure, enfin, qu'on n'a pas eu connaissance à Berlin de la réponse de M. Balfour se déclarant prêt à accueillir une explication précise.

L'Allemagne a été si gênée par cette histoire que sa censure a d'abord défendu d'y faire la moindre allusion. On prend ici en flagrant délit la mauvaise foi allemande. Mais, hélas ! cela n'est pas nouveau. En face du piège allemand, la loyauté britannique est restée entière. Voilà ce que nous retiendrons de l'incident.

A cette note Wolff, lord Robert Cecil répond d'ailleurs par un démenti formel. Jamais la Grande-Bretagne n'a chargé un neutre d'une démarche secrète.

La Révolution portugaise

LE PRESIDENT MACHADO BENEFICIERAIT D'UNE AMNISTIE

Lisbonne, 15 décembre. — M. Bernardino Machado, qui doit quitter demain le Portugal, a adressé une lettre à M. Joseph-Charles Maya, de l'état-major de la marine, que ce dernier a communiquée au chef du gouvernement.

Dans une réunion, le gouvernement aurait décidé de présenter aux Cortès constituantes un projet d'amnistie dont bénéficierait l'ancien président de la République.

On annonce que le gouvernement a résolu d'annuler encore diverses autres lois et décrets promulgués sous le gouvernement précédent.

LES ALLIES ET LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Paris, 15 décembre. — Le gouvernement qui s'est établi à Lisbonne a manifesté le désir d'être reconnu par les alliés, mais ceux-ci ne se sont pas encore concertés à ce sujet. Il est naturel, d'ailleurs, dit le « Temps », que les alliés ne donnent pas, par des décisions précipitées, l'apparence d'oublier les hommes qui faisaient partie de l'ancien gouvernement portugais et qui avaient fourni dans leurs actes des gages irrévocables de leur attachement à la cause commune.

En ce qui concerne les affaires courantes, un secrétaire de la légation de France à Lisbonne se tient en rapports avec les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères.

DÉCOUVERTE DE BOMBES A LISBONNE

Lisbonne, 15 décembre. — A la suite des perquisitions faites aux bureaux du journal « Luz et Liberdade », la police a découvert quatorze bombes. Plusieurs autres avaient été auparavant jetées à la mer.

D'autre part, au cours d'une perquisition pratiquée chez un conseiller municipal, les autorités de police ont trouvé des caisses contenant des bombes, des munitions, des sabres, fusils et pistolets. Le conseiller, qui appartient au parti démocrate, a été mis en état d'arrestation.

Les Événements de Russie

La République en Ukraine

Berne, 15 décembre.— Un télégramme sans fil, reçu hier soir par le représentant de l'Ukraine en Suisse, confirme la proclamation de la République à Kiev, au cours d'une solennité imposante. Toutes les régions dépendant de la nouvelle République ont été avisées de l'événement, ainsi que les troupes ukraniennes sur le front russe.

Le télégramme ajoute que la nouvelle a été reçue partout avec de grandes manifestations de joie, et que l'ordre et la tranquillité sont parfaits dans toute l'étendue de l'Ukraine libre.

Communiqué italien

Rome, 15 décembre (officiel).

Pendant la journée d'hier, la bataille a continué avec acharnement entre la Brenta et le Piave. La lutte d'artillerie qui, pendant la nuit, s'était répétée à intervalles, a repris à l'aube avec violence et a continué sans interruption.

Dans les premières heures de l'après-midi, l'ennemi a lancé ses masses d'infanterie à l'attaque.

Dans la région du col Beretta, bien qu'une de nos contre-offensives locales d'allégement, qui avait rejoint à deux reprises la cime du mont Pertica, ait ramené de nombreuses troupes ennemies de ce côté, le choc adverse s'est abattu avec force sur le col Caprile et sur le versant sud du col della Beretta. Il a été supporté par les nôtres et nettement repoussé par une contre-attaque qui a infligé des pertes très graves à l'ennemi. L'adversaire, qui n'avait pas ralenti le bombardement intense des arrières de nos positions, après avoir renouvelé sa préparation d'artillerie et rassemblé de nouvelles forces, a répété l'attaque dans la soirée, réussissant à rejoindre le col Caprile.

Nos troupes se sont renforcées sur des positions un peu en arrière.

Au sommet du saillant du mont Solaroso, l'adversaire a attaqué en force, à 12 heures 30, appuyé par un feu d'artillerie enveloppant notre ligne. Il a été repoussé par une contre-attaque lui infligeant des pertes élevées. Il a attaqué de nouveau vers 16 heures, avec des troupes fraîches, mais une nouvelle contre-attaque l'a obligé à reculer et à suspendre pour cette journée son action d'infanterie.

La conduite de nos troupes de la 4e armée, au cours de la lutte qui, depuis quatre jours, se déroule très acharnée et très dure entre la Brenta et le Piave, est à la hauteur des circonstances actuelles.

Dans la résistance opposée à l'ennemi au saillant du mont Solaroso se sont distinguées les unités des brigades de Ravenne, 37e et 38e régiments d'Ombrie, 53e et 54e régiments, et du 3e groupement d'alpins, bataillons du val Maira, du mont Pavione, du Monte-Arvenis, du val Gismon, du val Camonica, du val Conischia, de Feltre et de Cividale.

Parmi ces unités, les suivantes méritent une mention spéciale : le 2e bataillon du 53e régiment d'infanterie, le 3e bataillon du 53e régiment d'infanterie, le bataillon d'infanterie, le bataillon alpin du Monte-Pavione et le bataillon alpin du val Maira, qui s'est glorieusement sacrifié en barrant à l'ennemi le passage du fond de la vallée Calcino; il a affirmé de nouveau son héroïque devise : « On ne passe pas ici », qui est la gloire et l'orgueil de nos vaillants alpins.

Vains Efforts de l'Ennemi

Front d'Italie, 15 décembre.— La lutte continue violente à l'est de la Brenta, où l'ennemi cherche à amener ses positions à la hauteur de celles qui sont à l'ouest de la rivière ce qui lui donnerait deux lignes d'approche sur la vallée de la Brenta et lui ouvrirait la plaine. L'effort principal se concentre autour du mont Beretta, où l'ennemi n'a réussi à avancer sa position qu'à une faible distance, au prix d'attaques répétées et de grandes pertes.

Rome et Jérusalem

Rome, 15 décembre. — Demain, de onze heures à midi, toutes les cloches des églises de Rome sonneront en l'honneur de la prise de Jérusalem.

Le Déraillement du Train de Permissionnaires de l'Armée d'Italie

Paris, 15 décembre. — On nous communique la note suivante :

« L'accident de chemin de fer qui s'est produit en Savoie, dans la nuit du 12 au 13 décembre, est plus grave qu'on ne l'avait supposé tout d'abord.

» Bien que les travaux de déblaiement soient poussés très activement, la circulation normale des trains ne sera reprise que dans la journée du 16 courant.

» Le gouvernement a décidé de se faire représenter aux obsèques des victimes par les ministres de la justice et des travaux publics. »

Communiqué belge

Le Havre, 15 décembre.

Au cours de la journée du 14 décembre, notre artillerie a bombardé les organisations ennemies des abords de DIXMUDE et de la région de KIPPE, en représailles des tirs adverses effectués vers OOSTKERKE et MERCKEM.

Le 15, l'activité d'artillerie a été particulièrement intense vers MERCKEM.

Front de Palestine

Londres, 15 décembre (officiel). — *Le 13 décembre, notre ligne a été avancée au nord-est de Jérusalem. 140 prisonniers ont été capturés.*

Situation inchangée sur les autres parties du front. Depuis le 12 décembre, trois aéros ennemis ont été détruits et un quatrième a été descendu hors de notre contrôle.

En Espagne

LE ROI D'ESPAGNE DISSOUDRA LES CORTES

Madrid, 15 décembre. — Le roi, sur le conseil du gouvernement, a décidé de dissoudre les Cortès. De nouvelles élections auront lieu. Un projet d'amnistie sera également rédigé. La décision est, dit-on, bien accueillie dans la plupart des milieux.

L'Affaire Malvy

LA PROCEDURE DE LA HAUTE COUR

Paris, 15 décembre. — La commission de législation civile a examiné la proposition de loi adoptée par le Sénat sur la procédure à suivre devant la Haute Cour. Après une discussion approfondie, la commission a jugé nécessaire d'élaborer un texte conforme aux attributions de la Chambre quant à la mise en mouvement de la Haute Cour de justice et réalisant l'unité du ministère public dans les divers cas où cette juridiction est appelée à fonctionner.

M. Leredu, rapporteur, présentera mercredi prochain à l'approbation de la commission le texte nouveau, dont les dispositions s'inspirent de l'article 12 de la loi constitutionnelle et de la loi du 10 avril 1889.

L'Affaire du « Bonnet Rouge »

Dans la matinée, le lieutenant Bondoux a reçu la déclaration de M. Marcel Provence, rédacteur du « Soleil du Midi », qui a été entendu sur sa demande, à propos du « Bonnet Rouge ».

Le témoin a fourni des précisions sur le séjour d'Almereyda à Marseille en 1917 et les démarches de celui-ci en vue de créer un « Bonnet Rouge » marseillais. M. Marcel Provence a entretenu l'officier rapporteur des diverses tentatives pour l'établissement d'une presse germanophile à Genève opérées par Hartmann, Broda, Guilbeaux et Rullens Marlier, expulsé de Genève, administrateur du quotidien « Paris-Genève », journal suspendu par le Conseil fédéral.

L'Affaire Bolo

Paris, 15 décembre. — Le capitaine Bouchardon n'a que très peu de témoins à entendre pour clore son instruction contre Bolo pacha. Aujourd'hui, il a fait venir ce dernier et, après un court interrogatoire, il lui a déclaré qu'il le ferait venir sans doute pour la dernière fois la semaine prochaine.

Très prochainement, l'expert comptable, M. Doyen, remettra son travail sur les sommes que Bolo a eues à sa disposition depuis la guerre et l'emploi qu'il en a fait.

Les documents reçus récemment d'Italie et des Etats-Unis concernant Bolo seront traduits dans quelques jours et alors dans une quinzaine l'instruction sera close.

BOLO A PALERME

Rome, 15 décembre. — Le « Fronte Interno » rapporte que Bolo a séjourné pendant plusieurs jours à Palerme, dans le courant d'octobre 1916 et qu'il est entré en relations avec diverses personnes.

Le Prix du Pétrole et de l'Essence

Paris, 15 décembre. — A la suite de l'examen du comité général du pétrole, présidé par M. Henry Bérenger, sénateur, il a été établi une majoration de 2 francs par hectolitre sur le pétrole et de 5 francs par hectolitre sur l'essence à partir du 17 décembre 1917.

Tirages Financiers

DU 15 DECEMBRE

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 21,163 gagne 100,000 francs.
Le numéro 100,654 gagne 50,000 francs.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs :

165,201 396,918 341,672 547,022

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

503,935 526,997 92,815 566,660 69,497

Les dix numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs :

598,545 365,070 6,700 89,281 260,427 290,629 106,347 286,702 547,515 408,014

4,471 numéros sont remboursables au pair.

BORDEAUX

1

Il y a un an

17 DECEMBRE 1916

Devant les mesures énergiques prises par les alliés et en présence du blocus sévère auquel ils soumettent la Grèce, le roi Constantin se décide à commencer à exécuter les engagements qui lui ont été imposés à la suite de l'attaque de nos marins, le 1er décembre.

A l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance publique, mardi prochain 18 décembre courant, à cinq heures du soir.

Conférences militaires

La conférence par le lieutenant Zuccarelli, annoncée pour le 17 courant, à quinze heures, est reportée au jeudi 27 courant, à quinze heures, au Cercle militaire.

Société de Géographie commerciale

La conférence de M. René Benjamin : « Les Anglais chez eux et chez nous; ce que j'ai vu à l'armée britannique et en Angleterre », aura lieu lundi 17 décembre, à vingt heures et demie, à l'Athénée municipal. Elle sera accompagnée de projections. Salle chauffée.

La Fabrication et la Vente du Pain

Voici la liste des boulangers désignés pour la fabrication et la vente des pains dits de « régime » (pain complet, pain sans sel et pain de gluten), du 17 au 30 courant inclus :

Lamothe, rue Camille-Godard, 264; Richon, quai de Bacalan, 42; Teulières, rue Notre-Dame, 35; Paille, rue Ducau, 33; Puech, rue Lafaurie-de-Monbadon, 22; Labouchède, rue du Palais-Gallien, 38; Hech, rue Judaïque, 263; Léglise, rue Colbert, 3; Touya, rue de la Courdes-Aides, 14; Fave, rue Sainte-Catherine, 77; Abadie, rue Saint-Sernin, 29; Massy, rue de la Boétie, 6; Barret, rue du Hâ, 18; Piéchat, rue Sainte-Colombe, 42; Vayssière, rue Porte-de-la-Monnaie, 23; Clézeau, rue Permentade, 8; Castaing, rue d'Ornano, 254; Ferrillot, rue Belleville, 121; Chanu, cours de Bayonne, 258; Dazet, boulevard de Talence, 290; Cance, rue Billaudel, 150; Perron, rue de Bègles, 172; Jambon, avenue Thiers, 6; Sancerin, rue Emile-Lamothe, 24; Labeyrie, rue Flornoy, 21; Seguey, rue Achard, 207; Turpaud, rue Delbos, 106.

La Circulation des Automobiles

Contrôle de Bordeaux

Toute automobile arrêtée sur la voie publique doit être contrôlée par les agents.

a) Le conducteur qui n'a pas un sauf-conduit en règle; b) le conducteur qui circule pour un objet autre que celui qui est indiqué sur son sauf-conduit, est invité à regagner immédiatement son garage.

Procès-verbal est dressé dans ces deux cas.

Contrôle à la sortie et à la rentrée dans Bordeaux

A chaque poste d'octroi, un agent est spécialement chargé du contrôle des automobiles.

Il s'assure de la validité du sauf-conduit. Il s'assure que l'objet du déplacement est motivé par le service pour lequel le sauf-conduit a été délivré. En cas d'infraction, le conducteur est invité à regagner son garage. Procès-verbal est dressé.

Contrôle hors Bordeaux

Le contrôle sur route s'exerce par tous les agents de la force publique dans les mêmes conditions de sévérité et avec les mêmes sanctions.

Contrôle des automobiles civiles affectées à un service intéressant la défense nationale ou à un service d'intérêt public.

Les automobiles privées qui sont admises à circuler dans ces conditions sont soumises aux mêmes règles.

Leur déplacement doit toujours être justifié par une raison de service ou d'intérêt public.

Envoi de Colis aux Prisonniers

Le comité de l'Association des familles de prisonniers de guerre ou disparus de Bordeaux informe les sociétaires et tous intéressés que par suite de la fermeture de la frontière germano-suisse, les colis pour les prisonniers qui devaient être reçus dans les gares le 15 décembre, ne pourront l'être que le 19.

L'Epuration de Bordeaux

Sous la direction de M. le Commissaire central, assisté de MM. les commissaires de police Farfals, chef de la Sûreté; Ottavi, Champol, Villa et Bray, ainsi que du capitaine Beliard et de nombreux gardiens de la paix, une grande rafle eut lieu, samedi soir, de six heures à sept heures et demie, dans les quartiers du cours du Médoc, qui fut, on s'en souvient, le théâtre d'événements récents.

Onze individus ont été appréhendés et écroués pour vols plus ou moins importants, trois pour désertion, deux autres pour port d'arme prohibée.

Enfin, poursuivant avec énergie l'œuvre d'assainissement entreprise, notre vaillante police a mis en état d'arrestations onze filles soumises qui racolaient ou faisaient l'objet d'un jugement.

Les établissements clandestins n'ont pas été épargnés, et, vers minuit, M. le Commissaire central lui-même, assisté du chef de la Sûreté et des officiers de paix Beliard, Cacciaguerra et Comenge, a fait une descente dans plusieurs de ces maisons. Des procès-verbaux ont été dressés contre les tenanciers, qui persistent à recevoir, après la fermeture, une clientèle spéciale.

PETITE CHRONIQUE

Renversé par une auto. — Samedi matin, vers dix heures et demie, un soldat du 95e territorial, Jean Souet, en permission à Bordeaux, traversait la place d'Aquitaine. Il fut renversé par une automobile.

Malgré les douleurs dont il se plaignait, le militaire a refusé tout soin et a pu regagner seul son domicile, 93, rue des Sablières.

Les vols quotidiens. — On a volé :

Trois cents litres de vin dans la cour d'un chai, 114, rue Barreyre, appartenant à M. Posso, négociant.

— Onze barriques vides au préjudice de M. Ladron, tonnelier, 110, avenue de Boutaut. Le voleur, Ernest C..., qui a été arrêté, était en même temps recherché pour désertion.

— Au Café Anglais, ces jours derniers, une certaine somme d'argent et des bouteilles de liqueur. Les voleurs, Robert B... et Justin B..., ont été arrêtés.

CHRONIQUE DU PALAIS

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

Présidence de M. L'ASSERRE, président

L'Affaire Mayoux

De la lecture du rapport confié à M. le conseiller Pasteau, il résulte qu'on reproche aux époux Mayoux :

1° D'avoir distribué une brochure signée de leurs noms : « Marie et François Mayoux », et ne portant aucune firme d'imprimeur. Le parquet a estimé que cette brochure était « de nature à produire une impression fâcheuse sur l'esprit de l'armée ou des populations », ce qui est réprimé par la loi du 5 août 1914.

2° D'avoir apposé des papillons tombant sous le coup de la même loi du 5 août 1914.

3° D'avoir dit à M. le commissaire de police Richard : l'un « qu'il accomplissait une besogne répugnante », l'autre, « qu'il était un malhonnête homme ».

Lorsque, pour fêter l'entrée en guerre des Etats-Unis, le préfet de la Charente ordonna de pavoiser les établissements publics, les époux Mayoux enlevèrent et jetèrent sur le sol le drapeau qu'un garde champêtre avait, en leur absence, placé à l'entrée de leur maison, ajoutant « qu'ils en ôteraient autant qu'on pourrait en mettre ».

Au sujet de cet incident, on saisit ultérieurement, chez Mayoux, une sorte de procès-verbal rédigé par lui et dans lequel il avait pris le soin de noter que s'il avait traité de « misérable » une personne de la commune qui avait protesté contre son geste, il entendait qu'on ne donnât pas au mot « misérable » d'autre sens que celui-ci : « digne de pitié. »

Les époux Mayoux étaient en correspondance avec Hélène Brion, l'institutrice défaitiste qui fait actuellement l'objet de poursuites à Paris, avec Goldski, ex-secrétaire de rédaction du « Bonnet Rouge » et avec Sébastien Faure, ex-directeur de « Ce qu'il faut dire ». La femme avait cherché à aller à Kienthal; elle ne put obtenir de passeport.

Interrogés, les époux Mayoux ont répondu être des « pacifistes », non des « défaitistes ». La femme dit n'avoir correspondu avec Hélène Brion que parce que celle-ci, qu'elle a connu à un congrès, est secrétaire d'une Association d'institutrices. Le mari prétend n'avoir envoyé au « Bonnet Rouge » que des communications, des ordres du jour du Comité socialiste de Dignac, et à « Ce qu'il faut dire », que des articles de doctrine socialiste pure.

Quant à leur brochure, les époux Mayoux la représentent « comme un plaidoyer contre la guerre, quels que soient les guerriers ». Ils disent ne pas connaître le nom de l'imprimeur, ayant confié à un ami la tâche de la faire imprimer. Ils reconnaissent avoir envoyé cette brochure à des militaires sur le front, qui avaient demandé à la recevoir.

Enfin, en ce qui concerne l'outrage à un magistrat, qui leur est reproché, ils contestent le « ton injurieux » de leurs propos.

Les époux Mayoux ont dit encore qu'il était impossible de lire de la rue le texte des papillons qu'ils avaient apposés chez eux et que, s'ils ont enlevé le drapeau placé en leur absence à la porte de l'immeuble communal dont ils sont locataires, c'était pour affirmer leur droit de locataires et marquer « leur refus de se réjouir de toute manifestation guerrière. »

Nous avons signalé en trois lignes le réquisitoire de M. l'avocat général Zambeaux. Signalons avec la même concision qu'à l'audience de samedi, François Mayoux a présenté sa défense et celle de sa femme : celle-ci a lu ensuite une déclaration écrite. Les époux Mayoux ont plaidé non-coupables, estimant qu'à aucun moment ils n'ont dépassé la limite de leur droit.

Dès l'ouverture des débats, les prévenus avaient soulevé l'incompétence de la juridiction correctionnelle et demandé à être jugés par la cour d'assises en application de la loi sur la presse. L'incident fut joint au fond.

La cour rendra son arrêt le 29 décembre prochain.

Théâtres et Concerts

Théâtre des Bouffes

GILLETTE DE NARBONNE

La reprise de la jolie opérette d'Edmond Audran a fait, selon la coutume, salle comble aux Bouffes. Quoique jouée la saison dernière assez fréquemment, elle revient toujours aimable, et ses motifs alertes sont entendus encore avec un sensible plaisir.

La troupe habituelle, que le public ne se lasse pas d'entendre, interprète la pièce d'excellente façon. MM. Caruso et Chambon, très applaudis, apportent tout leur art vocal et scénique dans les rôles respectifs de Roger de Lignolles et Olivier.

Mlle Lucy Raymond a composé une Gillette des plus avenantes et des plus exquises; elle fut chaudement fêtée. Joli succès également pour Mlle Ceddès.

Selon la coutume, M. Gamy a réalisé une mise en scène irréprochable.

Au troisième acte, un menuet fort bien dansé par Mlle Mady Pierrozy, secondée par Mmes May, Neurtha, Mimart, etc., a été fort applaudi.

« Gillette de Narbonne » dimanche soir, avec F. Caruso, A. Chambon, L. Raymod. — « Les Mousquetaires au Couvent », jeudi, en matinée de famille, avec un ballet et les Socco-Dato. — « Susie », samedi et dimanche prochains, avec F. Caruso, Lucy Raymond, etc. « Les Cloches de Corneville », lundi, en matinée; « La Demoiselle du Printemps », lundi en soirée, et mardi, matinée et soirée. Location au Français.

Théâtre-Français

« Carmen ». — Dimanche soir, avec le ténor bordelais Ovido, Mlle Mazarin, Redon, Augusta Garcia. La « Zingara » par Mlle Pierozzi. — « Faust », mardi soir, avec Ansaldy, Lucyle Panis, H. Ferran, Nylson, Redon. — Mercredi soir et jeudi, en matinée, le célèbre virtuose Eugène Reuchsel. — Location au Français.

Trianon-Théâtre

« Le Greluchon ». — Tous les soirs, avec Henri Vermeil et Jane Lobis. — Lundi soir, Edouard Risler, le plus fameux pianiste du monde. — A partir du vendredi, « Les Dégourdis de la 11e », vaudeville inédit de Mouëzy-Eon, écrit la veille de la guerre, avec Robert Templay, Renée Willems, S. Simon et C. Berthier qui fera sa rentrée. Location, rue Franklin.

Apollo-Théâtre

« Tout à l'Américaine », l'excellente et somptueuse revue, avec les Socco-Dato, hilarants comiques; les Mimosa Quartet, Mado-Minty, Mario, etc. — « La Belle de New-York », le 22 décembre, avec la divette Williams, Dorval, Charles Casella, Rachel, Dina Lorenzi. Location au Français.

Alhambra-Casino-d'Hiver

« Arsène Lupin », tous les soirs, à 8 h. 45 précises, avec un orchestre remarquable. — Samedi prochain, ouverture du Music-Hall, avec un programme extraordinaire. Entrée : 1 fr. pour music-hall, cinéma et skating. Location chez Molina, 2, cours de l'Intendance, et rue d'Alzon.

Scala-Théâtre

« Ça vaut l'Voyage », l'amusante revue, est jouée tous les soirs avec toutes les scènes nouvelles et les somptueux ensembles qui en assurent le succès. Location rue Voltaire.

Théâtre de l'Alcazar

« Le Petit Jacques », dimanche soir, avec une interprétation remarquable.

SPECTACLES

DIMANCHE 16 DECEMBRE

THEATRE-FRANÇAIS. — A 8 h. 30 : « Carmen ».
TRIANON-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Le Greluchon ».
THEATRE DES BOUFFES. — A 8 h. 30 : « Gillette de Narbonne ».
APOLLO-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Tout à l'Américaine ».
SCALA-THEATRE. — A 8 h. 30 : « Ça vaut l'Voyage ! »
THEATRE DE L'ALCAZAR. — A 8 h. 30 : « Le Petit Jacques ».
ALHAMBRA-CASINO-D'HIVER. — Skating et Cinéma.

CINÉMAS

Saint-Projet-Cinéma

C'est lundi 17 courant que débute le magnifique film à épisodes « PROTEA » ou « le Château de Malmort », qui obtient en ce moment un énorme succès dans les grands établissements parisiens « LE PORTEUR AUX HALLES », très remarquable drame moderne en cinq parties, est au programme. Voilà jusqu'à jeudi de belles séances assurées.

Les Sports à Bordeaux

AMERICAN FOOTBALL

Le Christmas sportif des Sammies

MARINE CONTRE GENIE

Nous avons eu le privilège d'assister à un des entraînements des « teams » qui vont se rencontrer le mardi 25 décembre, jour de Noël, au Parc Olympique de la Côte d'Argent. On ne peut imaginer ce qu'est ce football nouveau pour nous. Les règles sont différentes de celles de notre « rugby » ou de notre « association », et il sera curieux de comparer les deux méthodes. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ceci ne portera nullement tort à cela, car les deux sports ont des beautés différentes. L'American Football est, moins que le nôtre encore, un « jeu de demoiselles », et il procure aux spectateurs des émotions plutôt fortes.

Nous reviendrons sur cette sensationnelle manifestation sportive et de solidarité patriotique à la fois, puisqu'elle est organisée au profit de la Croix-Rouge française et de l'American Red Cross.

Nous recevons des demandes de renseignements relatives à l'organisation de ce match, et particulièrement au sujet de la vente des billets à l'avance, car il est facile de prévoir une affluence considérable au Stadium de Bordeaux, le 25 décembre. Nous publierons tous les renseignements dès que les organisateurs nous les auront fait parvnir.

TOUX GRANULES DES VOSGES

VIENT DE PARAITRE

Bordeaux-Revue-Noël

(Publication de grand luxe)

15 contes de Noël délicieux, pouvant être lus par tous, une élégante page de Mode, deux articles sur le vieux Bordeaux, une Revue Théâtrale, des illustrations artistiques en couleurs, une page musicale, etc., forment le splendide magazine de **Bordeaux-Revue-Noël (1917).**

Cette édition de grand luxe figurera, dès son apparition, sur les tables de tous ceux qui ont le goût des belles publications.

Prix du Numéro : 1 fr. 50,

dans les magasins, kiosques et dépôts de la « Petite Gironde », ainsi que dans les librairies.

Envoi franco (par poste recommandé), contre mandat-poste de 1 fr. 85, adressé au Directeur de la « Petite Gironde » Bordeaux.

COMMUNICATIONS

Eglise Notre-Dame

On nous prie d'annoncer qu'une assemblée de charité pour la Maison de la Miséricorde aura lieu à l'église Notre-Dame le mardi 18 décembre, à trois heures et demie, sous la présidence de M le chanoine Verdaille, vicaire général et supérieur de la Maison.

Le sermon, prêché par l'abbé Lacoste, missionnaire apostolique et prédicateur de la station de l'Avenir, à l'église Notre-Dame, sera suivi de la bénédiction. Une quête sera faite pour les besoins de l'établissement.

Patronage Jules-Ferry

Vacances de la Noël et du Premier de l'An

Le Groupe des Pères de familles des écoles publiques Ariac-Solférino (subventionné par la Ville de Bordeaux) informe les parents que les *garderies* avec *cantines scolaires* auront lieu du 26 décembre au 2 janvier inclus.

Sont admis, garçons et filles des écoles publiques âgés de trois à quatorze ans.

Les jeudis matin, cours musicaux; l'après-midi, cinématographe.

Se faire inscrire 185, rue du Tondu, de sept à dix-neuf heures.

Syndicat d'initiative de Bordeaux et de la Gironde

Nous avons la satisfaction de porter à la connaissance de nos lecteurs que le Syndicat d'initiative de Bordeaux et de la Gironde, dont le siège est à Bordeaux, 7, cours de Tourny et qui a déjà rendu de signalés services à notre région, s'occupe activement de procéder à sa réorganisation pour la lutte d'après guerre, et, à ce sujet, il fait un appel pressant à tous ceux qui auraient des renseignements à lui fournir sur les sites et monuments, les excursions et itinéraires de voyages pouvant intéresser le touriste et aussi l'homme d'affaires et à lui signaler les hôtels et établissements offrant les conditions de confort et d'hygiène préconisées par le T. C. F.

En outre, le Syndicat, dans le but de contribuer au développement de l'activité industrielle, commerciale et agricole de la région, organise un service spécial de renseignements concernant les terrains industriels et propriétés pouvant être offerts pour les industries qui se créent pour des exploitations agricoles et viticoles qui viendront augmenter la prospérité du pays.

Il est bien entendu que tous ces renseignements sont fournis gratuitement sans aucune rémunération.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Gare de Bordeaux-Bastide. — Par suite de la fermeture de la frontière suisse-allemande, les postes suisses ne pourront accepter les colis de l'espèce qu'à partir du 21 décembre.

En conséquence, les gares et stations devront continuer à les refuser jusqu'au 18 du mois courant.

Sous réserves des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 5,651 à 6,000 (série A, ire catégorie); de 17,401 à 17,800 (série B, 2e catégorie); de 12,751 à 13,000 (série C, 3e catégorie), par la gare de Bordeaux-Bastide, seront acceptées à l'expédition le lundi 17 décembre 1917.

Le réseau du P.-L.-M. n'accepte que les marchandises de 1re catégorie, sauf sur sa zone Est, qui ne reçoit que les bestiaux, céréales, farines et denrées alimentaires classées en 1re catégorie.

ASSOCIATIONS DIVERSES

SYNDICAT DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX. — Les membres du Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde sont priés d'assister à l'assemblée générale du deuxième semestre 1917, qui aura lieu le lundi 17 décembre courant, à quatorze heures, à son siège, 8, rue Guillaume-Brochon, à Bordeaux.

ÉTAT CIVIL

DECES du 15 décembre

Veuve Lauga, 28 ans, rue Courpon, 24.
Berthe Rieupet, 33 ans, rue Pierre, 40.
Marie Bordes, 55 ans, cours Victor-Hugo, 47.
Jeanne Jourdan, 59 ans, cité Maldant.
Victor Peyroux, 64 ans, rue Clément, 38.
Louise Gairaud, 67 ans, cité Moni, 26.
André Demarlou, 68 ans, rue de Talence, 64.
Germain Couraud, 69 ans, rue Turenne, 133.
Marie Pascal, 72 ans, rue Traversière, 37.
Marguerite Carré, 77 ans, boul. de Bègles, 9.
Jean Rouche, 90 ans, chemin du Tondu, 38.

Erratum. — Décès du 11 décembre : Marie Maux, 45 ans, rue des Remparts, 19.

CONVOIS FUNEBRES DU 17 DECEMBRE 1917

Dans les Paroisses :

Saint-Michel : 7 h. 15, Mme veuve Loubès, rue Sanche-de-Pommier, 10. — 1 h. 45, Mme E. Rispal, rue Sainte-Croix, 12.
Sainte-Marie : 7 h. 45, Mme veuve Faure, rue Bouthier, 71. — 1 h. 45, M. P. Rochelot, cité Hortense, 53.
Saint-Pierre : 9 h., M. E. Bouchillou, rue de la Merci, 10.
Notre-Dame : 10 h. 45, M. G. Fleux, salle d'attente
Sainte-Geneviève : 10 h. 30, Mme H. Carrel, boulevard de Talence, 277.
Saint-Bruno : 10 h. 45, M. F. Dufour, rue Joseph-Abria, 45. — 3 h. 45, Mme veuve E. Vigneaux, salle d'attente.
Saint-Nicolas : 1 h.45, Mlle H. Jemeneyy, rue Larontaine, 40. — 2 h., M. R. Malgar, r. Kléber, 53. — 2 h., 15, M. P. Couilbaut, cours de Bayonne, 77. — 3 h. 30, Mme veuve Plazer, rue Laville 33.
Saint-Martial : 1 h. 45, M. L. Teulé, rue Joséphine, 21.
Jeanne-d'Arc : 1 h. 30, Mme veuve Dubet, avenue Jeanne-d'Arc, 53 bis.

Autres Convois :

7 h. 45 : M. R. Leroyer, rue Terre-Nègre, 95.
7 h. 45 : Mlle M. Michault, rue Terre-Nègre, 95.
9 h. : Mme veuve Delvert, hospice Pellegrin.
11 h. : M. U. Pédedieu, cours d'Espagne, 174.
11 h. 15 : Mlle M. Soulens, porte du Cimetière.
1 h. : M. J. Pozuelo, hôpital Saint-André.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Bouchillou, M. et Mme Maurice Bouchillou et leur fille, M. et Mme Jules Bouchillou et leur fils, M et Mme Louis Bouchillou et la famille Marche prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Eugène BOUCHILLOU,

leur